

Département de la Côte-d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton d'Arnay-le-Duc
Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 021-212105019-20260630-D2026_069-DE



Séance du 30 juin 2026

Délibération du conseil municipal n°2026-069

Le trente juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CHAUCHOT Philippe, Maire.

Date de la convocation : 22 juin 2026

Étaient présents : M. CHAUCHOT Philippe, M. POILLON Henri, M. MORTIER-JEANNIN Yohann, Mme CARRION Nathalie, Mme CHAUCHEFOIN Yvette, M. PRIOUX Christophe, Mme CLERC Véronique, Mme CHASSAGNE Carole, Mme BISSEY Coralie, M. RAVAUD Philippe, Mme POUPEE Estelle, M. DEMAY Jean-Louis, Mme PLANCHARD Aveline, Mme DE MATOS Yolaine

Étaient excusés : Mme BLANQUART-BOLLENGIER Emilie, M. BARDET Jérémie, M. PIESVAUX Eric, M. COURTOT Yves

Étaient absents : M. FERRINI Serge

Procurations de vote :

M. BARDET Jérémie à Mme CHAUCHEFOIN Yvette

M. MORTIER-JEANNIN Yohann a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de suffrages possibles : 15

OBJET : SUBVENTION FOYER SOCIO-EDUCATIF (FSE) COLLEGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération 2020-055 relative à l'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2026-009 du 4 mars 2026 relative à l'attribution des subventions 2026 ;

Considérant la demande de subvention présentée par le FSE du collège André Lallemant de Pouilly-en-Auxois en date du 10 juin 2026 ;



Département de la Côte-d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton d'Arnay-le-Duc
Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 021-212105019-20260630-D2026_069-DE



Séance du 30 juin 2026

Délibération du conseil municipal n°2026-069

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (15 voix) de :

- 1) Verser** une subvention de 500 € au FSE du collège André Lallemand de Pouilly-en-Auxois afin de les soutenir dans l'organisation de voyages, sorties et visites qui participent à l'ouverture culturelle et sportive des collégiens ;
- 2) Inscrire** les crédits au budget.

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Philippe CHAUCHOT



Le secrétaire de Séance :
M. MORTIER-JEANNIN Yohann

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Le Maire :

- *Certifie le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr*

